

241
N. 9. 1812
à M. le Secrétaire Principal Du Douane

~~Je vous prie de m'excuser si je ne vous envoie pas
plus tôt les papiers que vous m'avez demandés. Je suis
travaille par d'autres affaires et ne puis vous en
fournir que maintenant. Je vous prie de m'en excuser
et de m'en croire, Monsieur, votre dévoué serviteur
L. J. B.~~

Monsieur le Secrétaire Principal Du Douane
Je vous relate depuis un acquit à caution
N. 276 concernant le malles & valises et
deux petites fausses coutures hardes et de même
Delini à Rome le 24. Juin 1811. au
Nomme Fleury Voiturier Conduisant à Paris
ma femme ^{une autre femme} deux de mes enfans un femme
de chambre j'ai signé le Registre de
la Douane à Rome comme caution
Et la siue redonné ^{et} tant point venue
et ne puis être que negligence ou ignorance
Du Voiturier Fleury à Rome je me trouvois
irresponsable aux termes de la loi si est
acquis à caution n'avois point été déchargé
Sur vos Registres. la chose pourra être
raporté si vous voulez bien avoir la
complaisance de faire faire la recherche
qui doit être faite au moyen de la date
et du N. 276. indigné et de mes. cette
Voiture partie de Rome le 24. Juin
1811. dut partir à Rome dit à Paris j'aurai
après

